



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

SÉANCE DU 24 JANVIER 2024

Réf : CCAS24_08

Effectif légal : 13
Effectif réel : 12

Présents : 10
Pouvoir : 1
Absent : 1

Date de la convocation : 18 janvier 2024

PRÉSENTS : Christian MICHAUD, Lydie BARBOTTIN, Dominique CHALLOT, Monique GOHIER, Mireille BARREAU, Bruno MASSONNEAU, Vincent BAUDOUX, Didier RENAUD, Monique GIL, Roselyne NAVEAU.

POUVOIR :
Corinne JARASSIER représentée par Roselyne NAVEAU

ABSENT : Caroline DELPHIN

DÉLIBÉRATION N°08

RAPPORTEUR : Christian MICHAUD

OBJET : TRANSFORMATIONS DE POSTE AU 1ER FÉVRIER 2024

Les membres du CCAS sont informés qu'il convient de procéder à deux transformations de poste pour deux agents de l'EHPAD. Depuis un an, ces agents effectuent des heures complémentaires à hauteur d'un temps complet.

Il est donc proposé la transformation de deux postes d'adjoint technique de 28h à 35h au 1^{er} février 2024.

VU l'avis favorable de la commission du personnel du 17 janvier 2024,

Le CCAS, après en avoir délibéré :

- **décide** de transformer deux postes d'adjoint technique de 28h à 35h à compter du 1^{er} février 2024;
- **fixe** la liste des postes du CCAS conformément au tableau joint ;
- **charge** M le Président des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance

Christian MICHAUD, président du CCAS, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

29 JAN. 2024

